

AVENANT N°.....au Contrat de travail à Durée Indéterminée
Conclu le Et modifié à partir du.....
Pour l'accueil de

Modèle d'avenant n'engageant pas le relais

L'avenant est un document permettant de modifier le contrat de travail déjà établi.

TEMPS DE TRAVAIL DEFINI PAR L'EMPLOYEUR :

Noter les heures habituelles d'arrivée et de départ de l'enfant:

Jours	Semaine 1	Semaine 2 *	Semaine 3 *	Semaine 4 *
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Dimanche				
TOTAL heures				
Soit une durée moyenne hebdomadaire de :heures				

En cas de planning différent pendant les vacances scolaires, compléter le tableau ci-dessous :

Jours	Semaine 1	Semaine 2 *	Semaine 3 *	Semaine 4 *
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Dimanche				
TOTAL heures				
Soit une durée moyenne hebdomadaire de :Heures				

**Compléter les semaines 2-3-4 si les rythmes d'accueil sont variables (semaines postées...)*

CALENDRIER DES CONGES ANNUELS POUR LA NOUVELLE PERIODE

	Nombre de semaine(s) en commun (préciser les dates)	Nombre de semaine(s) en décalage (préciser les dates)
Périodes et durée des absences annuelles (congés, RTT, ...)		Parents
		Assistant(e) maternel(le)
TOTAL semaines d'absence de l'enfant	

52 semaines – nombre de semaines d'absence de l'enfant = nombre de semaines d'accueil programmées

52 semaines – semaines = semaines d'accueil programmées

En cas de rythme différent durant les vacances scolaires, faire le calcul suivant :

Vacances scolaires :

16 semaines – nombre de semaines d'absence de l'enfant = nombre de semaines d'accueil programmées durant les vacances scolaires

16 semaines - semaines = nombre de semaines d'accueil programmées durant les vacances scolaires

Hors vacances scolaires :

36 semaines - nombre de semaines d'absence de l'enfant = nombre de semaines d'accueil programmées hors vacances scolaires

36 semaines - semaines =.... nombre de semaines d'accueil programmées hors vacances scolaires

AUTRES MODIFICATIONS (rémunération, indemnités...) :

.....

CALCUL DE LA MENSUALISATION

MÉTHODE DE CALCUL DE LA MENSUALISATION ANNÉE INCOMPLÈTE

Le salaire de base est mensualisé, il est calculé sur 12 mois complets

MENSUALISATION DuAu.....

PRINCIPE DE CALCUL HORS CONGÉS PAYÉS de l'assistant(e) maternel(le)	A compléter en cas de planning identique sur l'année	A compléter en cas de planning différent sur l'année
1 Nombre de semaines travaillées par l'assistant(e) maternel(le) durant 12 mois <i>Reporter le nombre de semaines programmées définies page 2</i> semaines/an semaines/an (hors vacances scolaires) semaines/an (pendant les vacances scolaires)
2 Nombre d' heures travaillées par l'assistant(e) maternel(le) durant une semaine <i>Reporter le nombre d'heures du tableau page 1</i> heures/semaine heures/semaine (hors vacances scolaires) heures/semaine (pendant les vacances scolaires)
3 Total annuel d'heures travaillées par l'assistant(e) maternel(le) : nombre de semaines X nombre d'heures heures/an heures/an (hors vacances scolaires) heures/an (pendant les vacances scolaires) TOTAL CUMULE : heures / an
4 Calculer la mensualisation Nombre d'heures annuelles (total cumulé) 12 mois heures/mois heures/mois
5 Calculer le salaire mensuel heures normales mensuelles X € net heures majorées X € net Total salaire net mensuel = Total salaire brut mensuel = € NET € NET € NET € BRUT € NET € NET € NET € BRUT

<u>Nombre de jours / semaine X nombre de semaine/an</u> 12 mois JOURS d'activité mensualisés à déclarer à PAJEMPLOI
Les jours d'accueil complémentaires (non prévus au contrat) sont à rajouter à ce calcul.	

Fait à

Le.....

Signature des parents

Signature de l'Assistante Maternelle